

LAURIERS DES SPORTS

Saison 2022-2023

Règlement Sportif

Les "Lauriers des Sports FFSE" est un championnat "Loisirs Entreprises" pratiqué avant tout par des salariés.

Le règlement sportif est adapté afin de privilégier le jeu et éviter au maximum les risques de blessures.

Le plaisir de jouer doit passer avant la victoire. L'engagement dans les duels doit rester correcte.

Le mot d'ordre est Convivialité.



LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE ALPES



Les règles du Volley-Ball

Le respect des lois du jeu est un élément essentiel du Badminton.

REGLES BASIQUES :

- Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : longueur : 16 mètres, largeur : 8 mètres.
- Toutes les lignes font partie de la zone qu'elles délimitent.
- Les matchs se jouent en 1 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart minimum.
- Chaque équipes à le droit de prendre un temps mort de 30 secondes dans le match.
- Avant le début du match, un tirage au sort doit avoir lieu et l'équipe qui gagne choisit de servir ou recevoir en premier et de commencer le jeu sur l'un ou l'autre des demi-terrains.
- L'équipe qui gagne l'échange doit alors servir à partir de l'une de ses zones de service.
- En cas de service manqué, pas de deuxième service, le point revient à l'adversaire.
- Une équipe se compose de 6 joueurs (équipes hommes, femmes, mixte) + 4 remplaçants.
- En cas d'effectif insuffisant, l'équipe incomplète pourra jouer ainsi tout le match, sans remplaçants. Elle pourra également se faire renforcer par un joueur licencié FFSE dans le même sport, peu importe l'entreprise à laquelle il appartient.
- Une tenue adaptée est exigée pour la pratique de ce tournoi.
- Pendant le tournoi, les rencontres entre les équipes se dérouleront en mode tournoi. Celui-ci se déroulera en fonction du nombre d'équipes présents ce jour-là.

Les règles du Volley-Ball

1. Le service

- C'est l'équipe qui a gagné l'échange qui sert.
- Le service se fait après le signal de l'arbitre (geste et coup de sifflet).
- Le service se fait derrière la ligne arrière, sans marcher dessus.
- Le service doit être effectué dans les 8 secondes après le coup de sifflet.
- Au service, une fois la balle lancée, il y a obligation de la frapper : la rattraper ou la laisser rebondir est une faute.

- La balle doit être frappée avec une seule main ou n'importe quelle partie du bras.
- Un service ne peut pas être contré (= touché par un joueur adverse au dessus de la bande horizontale du filet, pieds au sol ou non).

2. Les limites du terrain

- Les lignes font partie du terrain et donc une balle qui touche une ligne est bonne.
- Pénétration : toucher le terrain de jeu de l'adversaire avec le(s) pied(s) est autorisé pour autant que la partie du (des) pied(s) reste en contact avec la ligne centrale ou directement au-dessus de celle-ci.
- Le contact du filet entre les antennes par un joueur, au cours de l'action de jouer le ballon, est une faute ; l'action de jouer le ballon comprend (entre autres) le départ ou l'envol, la frappe (ou sa tentative) et la reprise de contact avec le sol..
- Un joueur qui touche involontairement le filet en dehors de l'action de jouer n'est pas sanctionné.
- La balle peut toucher le filet au service ou en jeu.

3. Les touches de balle

- La balle peut toucher n'importe quelle partie du corps.
- Un joueur ne peut toucher la balle deux fois consécutivement, le contre ne compte pas comme touche de balle.
- Une équipe ne peut toucher la balle plus de 3 fois, le contre ne compte pas comme touche de balle.
- A la première touche de l'équipe, le ballon peut toucher consécutivement plusieurs parties du corps à condition que ces contacts aient lieu au cours de la même action (par exemple poitrine-bras).
- Les manchettes doivent se faire mains tenues.
- La frappe à une main ne peut se faire avec la paume (= tenu ou collé): frappe soit dos de la main, soit avec le poing.
- Un joueur a le droit de sortir de l'aire de jeu pour aller jouer un ballon

4. Le contre (balle d'interception touchée au dessus du filet)

- Seul les joueurs avant peuvent contrer la balle.
- Les mains ou les bras du (ou des) contreur(s) peuvent passer de l'autre côté du filet à condition de ne pas gêner l'attaquant.
- On ne peut contrer qu'une frappe d'attaque, pas une passe d'un adversaire à son partenaire.
- Rappel : on ne peut contrer un service, c'est-à-dire renvoyer directement la balle du service chez l'adversaire en la touchant au dessus du filet.

Les règles du Volley-Ball

Le respect des lois du jeu est un élément essentiel au Volley ball.

CLASSEMENT :

- 0 point : si une équipe ne se présente pas ou forfait ;
 - 1 point : si match perdu ;
 - 3 points : si match gagné ;
-
- Si égalité entre 2 équipes : différence au goal-average général, puis au nombre de points marqués, puis au nombre de victoire, puis au Goal-average particulier.

ARBITRE ET AUTO-ARBITRAGE :

- L'auto-arbitrage est la règle mais un arbitre extérieur peut être nommé selon les conditions suivantes :
 - une personne désignée et acceptée par les 2 responsables d'équipes pourra faire office d'arbitre.
 - il devra être reconnu en tant que tel au cours du jeu.

Ce sont les responsables des équipes qui devront intervenir pour calmer les esprits en cas de nécessité. Si malgré leurs interventions, des anti-jeux sont constatés, il y a exclusion temporaire ou définitive du ou des joueur(s) concerné(s). Si à la suite de tels incidents, il y a arrêt prématuré du match, des points de pénalités seront appliqués aux équipes concernées.

Convivialité

Plaisir

Partage

Respect

Bienveillance